



MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice 18  
Présents 13  
Votants 15

**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA, Didier GUERIN

**2025-01** Finances / Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône, à la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et fonds de concours à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles / Aménagement du square de l'Abbé Paulet

Rapporteur Claude MODONUTTI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite aux travaux de création de la maison de santé et de réhabilitation de la salle polyvalente, la commune souhaite réaliser l'aménagement du square de l'Abbé Paulet et achever la requalification de l'ensemble de cet espace public, situé en cœur de village.

Ce nouveau lieu de vie sera réalisé dans l'esprit et la continuité des aménagements déjà entrepris sur la commune et accueillera, notamment, des places de stationnement, cheminement piétons, racks à vélo, un jeu de boules.

La désimperméabilisation des sols, la gestion naturelle des eaux de pluie et la végétalisation de cet espace sont également au cœur de ce projet.

Afin de financer cette opération, la commune souhaite solliciter des subventions auprès de ses partenaires institutionnels, selon le plan de financement suivant :

- Une subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide à la transition écologique – désimperméabiliser et renaturer les espaces publics » à hauteur de 30 %, sur la base d'une dépense totale éligible de 530 940 € HT, soit une subvention de 159 282 €
- Une subvention auprès de la région Sud dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » à hauteur de 35 %, sur la base d'une dépense totale éligible de 530 940 € HT, soit une subvention de 185 829 €
- Un fonds de concours communautaire à hauteur de 15 % sur la base d'une dépense totale éligible de 530 940 € HT, soit une subvention de 79 641 €

L'autofinancement communal est de 20 % de la dépense totale éligible, soit 106 188 € HT

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter une demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 159 282 € dans le cadre du projet d'aménagement du square de l'Abbé Paulet

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter une demande de subvention à la région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à hauteur de 185 829 € dans le cadre du projet d'aménagement du square de l'Abbé Paulet

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, à hauteur de 79 641 €, dans le cadre du projet d'aménagement du square de l'Abbé Paulet

**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet, conformément au plan de financement ci-dessus et, notamment, la convention d'attribution du fonds de concours à intervenir entre la commune et la CCVBA, en cas d'acceptation

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

  
Maire  
Basile LICARI



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers :	19
En exercice	18
Présents	13
Votants	15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA, Didier GUERIN

**2025-02** Finances / Demande de subvention à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et fonds de concours à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles / Equipement salle polyvalente

Rapporteur Claude MODONUTTI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Afin de compléter les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, la commune souhaite procéder à l'acquisition d'équipements complémentaires, nécessaires à l'organisation de spectacles, projections.

Il s'agit, notamment, d'équiper la salle polyvalente d'un rideau de fonds de scène, d'un écran et d'un vidéoprojecteur.

Dans ce cadre, la commune souhaite solliciter une subvention auprès de la Région Sud, à hauteur de 30 % de la dépense HT éligible, soit une subvention de 6 000 € pour une dépense estimée à 20 000 € HT.

Elle souhaite également solliciter un fonds de concours communautaire à hauteur de 50 % de la dépense HT, soit une aide de 10 000 €.

L'autofinancement communal est de 20 %, soit 4 000 € HT.

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'acquisition d'équipements pour la salle polyvalente, à hauteur de 6 000 €

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, dans le cadre d'acquisition d'équipements pour la salle polyvalente, à hauteur de 10 000 €

**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet, notamment, la convention d'attribution du fonds de concours à intervenir entre la commune et la CCVBA, en cas d'acceptation

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.



Maire  
Pascal LICARI



MAIRIE DE PARADOU  
13520

**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice 18  
Présents 13  
Votants 15

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENTELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA, Didier GUERIN

**2025-03** Finances / Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône, /  
Projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire  
Hubert Nyssen

Rapporteur Jean-Denis SANTIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2024- 31 en date du 10 avril 2024 ;

Par délibération en date du 10 avril 2024, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à présenter des dossiers de demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud et de l'Agence de l'Eau, pour le projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Hubert Nyssen.

Pour mémoire, le projet proposé s'organise en trois phases :

Une phase pré opérationnelle, portée par le PETR du Pays d'Arles, impliquant, d'une part, un travail de concertation, avec l'ensemble des parties, afin d'identifier un scénario d'aménagement pour la future cour et, d'autre part, des études techniques (hydrogéologique - topographique - état des réseaux).

Une phase opérationnelle, portée par la commune, incluant un marché de maîtrise d'œuvre avec la traduction du scénario sur plan et le suivi des travaux et un marché de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation.

Une phase post travaux pour la sensibilisation et l'aide à la gestion, avec des ateliers d'animation, essentiels à l'appropriation de la nouvelle cour par les usagers, incluant des ateliers de plantation et de sensibilisation au cycle de l'eau avec les enfants.

Dans le cadre de la phase opérationnelle, la commune a obtenu les subventions sollicitées auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Agence de l'Eau.

Afin de compléter le financement de cette opération, elle souhaite aujourd'hui actualiser sa demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône.

Postes de dépenses	Montant (€ HT)	Subvention Région Sud (NTDA)		Subvention Département		Auto-financement commune	
		20%	2 640,00 €	60%	7 920,00 €	20%	2 640,00 €
Arrosage et nouveaux points d'eau	13 200,00 €			60%	7 920,00 €	20%	2 640,00 €
Revêtements et reprises existants (marquage au sol, paroi vitrée)	6 600,00 €			70%	4 620,00 €	30%	1 980,00 €
Mobilier urbain assises / table	32 560,00 €			70%	22 792,00 €	30%	9 768,00 €
Jeux d'enfants	27 610,00 €			70%	19 327,00 €	30%	8 283,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>79 970,00 €</b>		<b>2 640,00 €</b>		<b>54 659,00 €</b>		<b>22 671,00 €</b>

Il est ainsi proposé de solliciter :

- Une subvention auprès du Département, dans le cadre du dispositif « Aide à la transition écologique – désimperméabiliser et renaturer les espaces publics », pour la partie arrosage et points d'eau

La subvention sollicitée est de 60 % sur la base d'une dépense éligible de 13 200 € HT, soit une subvention de 7 920 €

- Une subvention auprès du Département, dans le cadre des « travaux de proximité », pour la partie revêtements, mobilier et jeux d'enfants

La subvention sollicitée est de 70 % sur la base d'une dépense éligible de 66 770 € HT, soit une subvention de 46 739 €

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter ces dossiers de demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône, pour le projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Hubert Nyssen, conformément au plan de financement détaillé ci-dessus

**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.


 Le Maire  
 Pascale LICARI



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice 18  
Présents 14  
Votants 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENTELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI, Didier GUERIN

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA

**2025-04** Finances / Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles / Déploiement de colonnes enterrées

Rapporteur Jean-Denis SANTIN

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

Afin de compléter le dispositif de collecte des déchets ménagers et assimilés, réalisé en porte à porte, la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles a proposé aux communes du territoire, qui le souhaitent, de procéder au déploiement de colonnes enterrées permettant d'assurer le stockage et la collecte de ces déchets.

En effet, la dotation en container individuel est difficile dans certains secteurs, au regard du type d'habitat ou des caractéristiques de dessertes insuffisantes pour les bennes à ordures ménagères, notamment dans les centres anciens.

Ce dispositif complémentaire de points d'apport volontaire enterrés permettra :

- de contribuer à l'atteinte des objectifs de valorisation des déchets ménagers et assimilés inscrits dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- de proposer un dispositif complémentaire à la collecte en porte à porte et apporter un service global à la population
- d'absorber des pics de production en haute saison
- de supprimer les conteneurs de regroupement d'un volume de 660 à 720 litres présents dans certains secteurs et d'améliorer la qualité des espaces publics
- d'optimiser les circuits de collecte en gagnant sur les fréquences de passage
- d'apporter une réponse pratique aux attentes des touristes et résidents secondaires avec un dispositif accessible à tout moment

La commune du Paradou s'est ainsi portée volontaire, pour l'implantation de colonnes enterrées, sur le parking de l'école élémentaire Hubert Nyssen. Quatre flux sont concernés : les ordures ménagères, les emballages, le verre et le papier.

Si la Communauté de Communes a porté les études et financé l'achat des équipements, il appartient à la commune de prendre en charge les opérations de génie civil.

Dans ce cadre, elle souhaite solliciter un fonds de concours communautaire à hauteur de 50 % de la dépenses HT, soit une aide de 12 500 € pour une dépense éligible de 25 000 € HT. L'autofinancement communal s'élève donc à 12 500 €.

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, dans le cadre du déploiement de colonnes enterrées sur son territoire

**PRÉCISER** que le montant de l'aide s'élève à 12 500 €

**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet, notamment, la convention d'attribution du fonds de concours à intervenir entre la commune et la CCVBA, en cas d'acceptation

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.



Le Maire  
Pascale LICARI



**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice 18  
Présents 14  
Votants 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2024-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI, Didier GUERIN

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA

**2025-05** Finances / Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône / Travaux de voirie et génie civil

Rapporteur Jean-Denis SANTIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cadre des travaux d'entretien de son patrimoine viaire, la commune doit procéder à des interventions sur des surfaces de voirie et certains ouvrages, afin d'assurer la tranquillité et la sécurité des riverains, mais également des véhicules.

Le programme comprend, notamment :

- La réfection complète d'un certain nombre de regards de visite Eaux Usées ou Eau Pluviales et chambres de tirage, dont les tampons et cadres se sont déformés au fil des passages des véhicules et poids lourds (Route de St-Roch et avenue de la Vallée des Baux)
- La réfection et changement d'un caniveau grille existant, dont la section est insuffisante pour absorber un flux d'eau important et éviter l'inondation d'un riverain, lors de fortes précipitations (avenue de la Vallée des Baux)
- La réfection et changement de caniveaux grille existants, dont les cadres scellés sont trop vétustes, empêchant toute réparation pérenne et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers de la voirie (aux entrées du lotissement du Domaine des Alpilles, desservies par le chemin de St Eloi)
- La réfection du chemin des Crémades et de la Pêne et création d'un busage pour la continuité du fossé pluvial sous traversée de canal d'irrigation principal, sur le chemin du Grand Méjean

Dans ce cadre, une subvention « sécurité routière » 2025 est sollicitée auprès du Département des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 80 % de la dépense HT.

Cette dépense est estimée à 58 780 € HT. La subvention sera donc demandée à hauteur de 47 024 €.

L'autofinancement communal sur cette opération est de 20 % et s'élève à 11 756 €.

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention, dans le cadre du dispositif « sécurité routière » auprès du Département des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2025, dans le cadre de travaux de voirie et génie civil et conformément au plan de financement ci-dessus

**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet et à cette demande de subvention

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des votants présents et représentés.



Le Maire  
Pascale LICARI



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers :	19
En exercice	18
Présents	14
Votants	16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI, Didier GUERIN

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA

**2025-06** Finances / Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône / Modernisation et optimisation des installations d'éclairage public

Rapporteur Jean-Denis SANTIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales :

En 2024, le SMED a poursuivi un programme d'enfouissement des réseaux électriques et des réseaux électroniques de communication, sur la route des Arcades, faisant suite à celui de 2023 sur le chemin de St Eloi tout proche.

A la suite de ces travaux d'enfouissement, il est prévu d'installer des candélabres équipés de lampe type LED, afin de compléter l'optimisation entreprise depuis une dizaine d'années sur la commune, lors des travaux de requalification des espaces publics.

A cette occasion, les candélabres avec boule et lampe ballon fluo du lotissement du Domaine des Alpilles, desservi par le chemin de St Eloi, seront remplacés intégralement par des candélabres avec lampe type LED. Ces travaux de modernisation et optimisation permettront au réseau d'éclairage public communal de passer de 83% à près de 90% du parc équipés de LEDS. En plus des économies générées, les nouveaux équipements contribueront à préserver la biodiversité.

Dans ce cadre, une subvention de proximité 2025 est sollicitée auprès du Département des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 70 % de la dépense HT.

Cette dépense est estimée à 72 250 € HT. La subvention sera donc demandée à hauteur de 50 575 €.

L'autofinancement communal sur cette opération est de 30 % et s'élève à 21 675 €.

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**AUTORISER** Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention de proximité auprès du Département des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2025, dans le cadre des travaux de modernisation et optimisation des installations d'éclairage public et conformément au plan de financement ci-dessus

**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet et à cette demande de subvention

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

 Le Maire  
Pascale LICARI





**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice 18  
Présents 14  
Votants 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI, Didier GUERIN

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA

**2025-07** Défense de la Forêt Contre l'Incendie / Établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la pérennité de la piste DFCI AL104

Rapporteur Catherine BEDOT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Forestier, notamment son article L 134-2 ;

**Vu** la délibération n° CS-2025-07 du comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

Afin de garantir la continuité des voies de défense contre l'incendie et la pérennité des itinéraires constitués, toutes les pistes devant faire l'objet d'une servitude DFCI ont été hiérarchisées et priorisées. Cette priorisation, réalisée et validée par les acteurs, élus et partenaires du territoire, a également été croisée avec l'état des bandes de roulement pouvant présenter un danger, lors de la progression des engins des services d'incendie et de secours en intervention.

Dans ce cadre, il est régulièrement proposé aux communes la prise d'une servitude de passage et d'aménagement au titre du Code Forestier. Cette prise de servitude est en adéquation avec la volonté du territoire et des collectivités territoriales d'aller vers une meilleure prise en compte du devenir des ouvrages DFCI.

Les servitudes constituées permettront :

- De pérenniser et sécuriser le statut des pistes DFCI
- De réaliser son entretien
- De mieux maîtriser la circulation
- De lever des obstacles fonciers à la réalisation de pistes
- D'optimiser l'utilisation des fonds publics

A ce titre, la commune, traversée par ladite piste DFCI, délibère pour autoriser la prise de servitude et donner mandat au Parc Naturel Régional des Alpilles, afin d'établir le dossier technique et d'assurer le suivi avec les services de l'Etat.

La piste DFCI correspondant à la programmation « servitude 2025 » et qui se situe sur les communes de Fontvieille et Paradou est la AL 104 (voir plan en annexe).

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**APPROUVER** la mise en œuvre de cette procédure

**AUTORISER** le Maire à solliciter auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône une servitude de passage et d'aménagement au titre de l'article L. 134-2 du code forestier au profit de la commune de Paradou, pour la piste AL104

**AUTORISER** le Maire à donner mandat au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles pour établir, déposer, et suivre, auprès du Préfet, la demande d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement, au profit de la commune du Paradou pour la piste AL 104, ainsi que pour gérer ladite piste

**AUTORISER** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette procédure, et signer l'ensemble des actes correspondant à la mise en œuvre de ce dossier

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

  
Le Maire  
Pascale LICARI





MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice 18  
Présents 14  
Votants 16

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI, Didier GUERIN

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA

**2025-08** Ressources humaines / Convention de mise à disposition de la police mutualisée entre la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la commune du Paradou

Rapporteur Béatrice BLANCARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2015-69 en date du 17 novembre 2015, portant approbation du Schéma de mutualisation des services ;

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, le conseil communautaire a prévu la possibilité de conclure une convention avec chaque commune désireuse d'utiliser le service mutualisé, afin de mettre en œuvre les pouvoirs de police générale du Maire, ainsi que ses pouvoirs de police spéciale restant de sa compétence.

Soucieuse de répondre au mieux au besoin de sa population et de garantir le bon usage des deniers publics, la commune du Paradou a souhaité bénéficier des services de la police mutualisée.

Pour mémoire, l'agent mis à disposition exerce l'ensemble des missions dévolues aux polices municipales et les constats des infractions aux règles d'urbanisme.

La commune a déjà conclu avec la CCVBA deux conventions, ayant permis de couvrir la période allant de 2016 à 2024. La convention actuelle arrivant à échéance, la commune souhaite renouveler la mise à disposition, dans les mêmes conditions.

Le projet de convention figure en annexe à la présente délibération.

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**AUTORISER** Madame le Maire à signer avec la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles une nouvelle convention de mise à disposition de la police mutualisée, pour une nouvelle durée de trois ans, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette mise à disposition

La délibération mise aux voix est approuvée à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

Le Maire  
Pascal LICARI





**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice 18  
Présents 14  
Votants 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENNELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI, Didier GUERIN

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA

**2025-09** Gouvernance / Commissions municipales / Modification de composition des commissions Finances, Urbanisme et Aménagement du territoire

Rapporteur Pascale LICARI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la démission de Madame Christine ROUILLON de membre du conseil municipal du Paradou ;

L'article L. 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de former des commissions municipales thématiques exclusivement composées de conseillers municipaux.

Suite à la démission de Madame Christine ROUILLON, il convient d'actualiser la composition de certaines commissions municipales, dont elle était membre.

Les commissions ci-dessous sont composées comme suit :

**Commission Finances**

Présidente Pascale LICARI

Brigitte VINCENNELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Mélanie LEROY, Jacques ALLEMAND, Pierre DUGUA, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT FRANCOIS, Claude MODONUTTI, Anne-Sophie HEUILLE

**Commission Urbanisme et Aménagement du territoire**

Présidente Pascale LICARI

Vice-président Jacques ALLEMAND

Brigitte VINCENNELLI, Jean-Denis SANTIN, Damien SABATIER, Anne PLEUCHOT FRANCOIS,

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**APPROUVER** les modifications apportées à la composition des commissions municipales Finances, Urbanisme et Aménagement du territoire, par un vote à main levée

**Abstention 1**

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des votants présents et représentés



Le Maire  
Fascale LICARI



MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice 18  
Présents 14  
Votants 16

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Vendredi 28 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20250228-2025-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 00, en salle du conseil, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 février 2025

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Brigitte VINCENELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Catherine BEDOT, Claude MODONUTTI, Didier GUERIN

**POUVOIRS** : Damien SABATIER à Jean-Denis SANTIN, Jacques ALLEMAND à Anne PLEUCHOT FRANCOIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Régine DEMERY, Pierre DUGUA

**2025-10** Gouvernance / Commissions extra-municipales / Modification de composition des commissions Transition écologique et développement durable, Santé, Culture et Sports

Rapporteur Pascale LICARI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la démission de Madame Christine ROUILLON de membre du conseil municipal du Paradou ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de former librement des commissions extra-municipales thématiques composées de conseillers municipaux et de membres non élus, issus de la société civile.

Suite à la démission de Madame Christine ROUILLON, il convient d'actualiser la composition de certaines commissions extra-municipales, dont elle était membre.

Les commissions ci-dessous sont composées comme suit :

**Commission Transition écologique et Développement durable**

Présidente Pascale LICARI

Vice-président Damien SABATIER

Anne PLEUCHOT FRANCOIS, Jean-Denis SANTIN, Catherine BEDOT, Jacques ALLEMAND, François-Xavier SUDRES, Didier GUERIN, Philippe DARFEUILLE, Martine MESMER, Benoît HERTZ

**Commission Santé**

Présidente Pascale LICARI

Vice-président François-Xavier SUDRES

Jacques ALLEMAND, Jean-Denis SANTIN, Anne-Sophie HEUILLE, Damien SABATIER, Docteur Bernard GIRAL, Christelle NOBLE

## **Commission Culture**

Présidente            Pascale LICARI  
Vice-Présidente    Anne PLEUCHOT FRANCOIS  
Brigitte BELIN, Mélanie LEROY, Régine DEMERY, Michèle VALADIER, Dominique VALADIER, Alain CAVENAGO, Françoise ALLEMAND

## **Commission Sports**

Présidente            Pascale LICARI  
Vice-Président     Raphaël OLIVA  
Pierre DUGUA, Anne-Sophie HEUILLE, François-Xavier SUDRES, Christian OLIVIER, Guillaume PECHON, Sylvie PECHON, Christian FERTE, Sandra BLOTTIERE

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**APPROUVER** les modifications apportées à la composition des commissions extra-municipales Transition écologique et développement durable, Santé, Culture et Sports, par un vote à main levée

### **Abstention 1**

La délibération mise aux voix est approuvée à l'**unanimité** des votants présents et représentés

 Maire  
Pascale LICARI